



## non declaration a la'assurance groupe prévoyance

Par **claudius**, le **24/02/2011** à **18:49**

Bonjour

suite a un accident de travail, j'ai assigné mon employeur au prid'hommes en 2001 qui a requalifié mes CDD en CDI.

Suite a une rechute lié a cet accident je viens de constater que mon employeur ne m'a jamais déclaré a l'assurance groupe prevoyance donc je n'ai jamais perçu de complément de salaire et ne peu prétendre a une pension d'invalidité etant mis en retraite pour inaptitude au travail. La Mutex ne veut pas ouvrir le dossier a cause de cette non déclaration de l'employeur. Puis je donc les assigné a nouveau aux prid'hommes, l'unicité d'instance intervient-elle.

Quel sont mes droits.

Merci a tous de m'éclairer.

Claude.

Par **P.M.**, le **25/02/2011** à **01:17**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait que vous vous rapprochiez d'un avocat spécialiste car risque de se poser un problème de prescription...

Par **claudius**, le **25/02/2011** à **08:47**

merci de votre réponse

ma rechute date de fin 2007, et c'est quand même bien la faute de l'employeur qui n'a pas fait son travail.